

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 23 juin 2022

Date d'affichage 23 juin 2022

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 18 (+ 11 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20220630-DEL\_22\_06\_29\_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le VINGT-NEUF JUIN à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPIILLON, M. Gérard GUESNE, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Franck POTAUFEUX, M. Carl GUILLEMIN, M. Christophe BISI, M. Nicolas CHABLE, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Thierry BODIN, Mme Marie DENONELLE, Mme Olivia JAMAIN, Mme Delphine LETESSIER, Mme Sophie DOLLON.

**Excusés** : Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Nicolas CHABLE),  
M. Emmanuel VIGNERON, (Pouvoir donné à Eric PAPIILLON),  
Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL),  
M. Nicolas GUILLARD (Pouvoir donné à Gérard GUESNE),  
Mme Sylvie SEQUEIRA (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT),  
M. Emmanuel BOIS (Pouvoir donné à Didier REVEAU),  
M. Lionel COUTEMANCHE (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL),  
Mme Catherine CHANTEPIE (Pouvoir donné à Dominique MORANCÉ),  
M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Françoise PELLODI),  
Mme Edith ALIX (Pouvoir donné à Delphine LETESSIER),  
Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Franck POTAUFEUX),

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame MAMONTEIL Audrey a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS)**  
**AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la convention de gestion des Espaces Naturels Sensibles des Ajeux signée entre la Ville et la MFR « Les Forges » en date du 16 décembre 2020

**Vu** le rapport du Maire.

**Considérant** que dans le cadre de la gestion des Espaces Naturels Sensibles, des travaux de gestion de l'habitat, et plus particulièrement des travaux de fauche, devront être réalisés sur le site de l'ENS des Ajeux.

**Considérant** qu'à ce titre, le Conseil départemental de la Sarthe, dans sa politique de préservation des Espaces Naturels Sensibles, peut accorder une aide financière pour ces travaux.

**Considérant** que pour ce faire, un dossier de demande de subvention doit être déposé auprès du Conseil départemental de la Sarthe.

Le montant des travaux pourrait s'élever à **3 275,59 € HT** et qu'une aide de 60% du montant HT des devis peut être accordée soit un montant de **1 965,35 € HT**.

**Considérant** la convention de gestion des Espaces Naturels Sensibles des Ajeux signée entre la Ville et la MFR « Les Forges » en date du 16 décembre 2020 et par laquelle la MFR assure des travaux de génie écologique, des animations et un suivi d'espèces patrimoniales, en contrepartie d'une somme annuelle de **5 400,00€** qui leur ait attribuée.

Le Conseil départemental de la Sarthe, est susceptible sur ce point d'accompagner financièrement la commune, suivant le plan de financement prévisionnel établi comme suit :

Plan de financement :

DEPENSE		RECETTE	
• Devis CUMA (broyage)	2 250,19 € HT	• Aide du Conseil Départemental - Travaux (60%)	1 905,35 € HT
• Devis Services Techniques (fauchage)	925,40 € HT	• Aide du Conseil Départemental - Travaux (60%)	60,00 € HT
• Réalisation de panneaux (signalétique)	100,00 € HT	• Aide du Conseil Départemental - MFR (60%)	3 240,00 € HT
• Convention MFR/an	5 400,00 € HT	• <b>Autofinancement Communal</b>	<b>3 470,24 € HT</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 675,59 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 675,59 € HT</b>

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le plan de financement ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter la ou les subventions correspondantes auprès du Conseil départemental de la Sarthe.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme  
Le Maire  
**Didier REVEAU**